

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF598

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 41

I. - À la vingt-neuvième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 5 166 »

le nombre :

« 5 171 ».

II. - En conséquence, à la trente-et-unième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 5 370 »

le nombre :

« 5 375 ».

III. - En conséquence, à la trente-deuxième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 6 574 »

le nombre :

« 6 559 ».

IV. - En conséquence, à la trente-troisième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 1 549 »

le nombre :

« 1 554 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir cet article dans sa version issue de l'Assemblée nationale, en conservant l'amendement n° II-1451 du Gouvernement adopté au Sénat.